**Lettre type d’information à son employeur pour la prise du congé paternité spécifique et d’accueil de l’enfant en cas d’hospitalisation du nouveau-né**

Modèle 1 : si vous êtes le père de l’enfant

Prénom, Nom

Adresse

CP, Ville

Téléphone

Coordonnées de l’employeur

Lieu, date

Objet : prise du congé de paternité spécifique et d’accueil de l’enfant en cas d’hospitalisation du nouveau-né

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente que mon bébé est né le …………et est hospitalisé.

Conformément au décret SSAS1912523D du 24 juin 2019, et à la suite des 3 jours de congé de naissance, je suis en congé paternité spécifique pendant son hospitalisation et pour une durée maximale de 30 jours.

Date de début du congé spécifique :

Je vous informerai de sa sortie d’hôpital.

Il sera probablement suivi des 11 jours du congé paternité classique (congé de paternité et d’accueil de l’enfant).

Vous trouverez ci-joint :

* La copie intégrale de l’acte de naissance de mon enfant
* Le décret d’application n° SSAS1912523D du 24 juin 2019
* Le bulletin d’hospitalisation de mon enfant

Je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées,

Signature